



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 45

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. le *premier ministre* SELINGER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Sterling Rufus LYON, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* SELINGER, M. MCFADYEN, M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS, MM. GOERTZEN, JHA et GERRARD, M. le *ministre* MACKINTOSH, M^{mes} MITCHELSON et DRIEDGER, M. SCHULER, M^{mes} TAILLIEU et STEFANSON ainsi que MM. EICHLER, GRAYDON, MAGUIRE, FAURSCHOU et DERKACH interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* OSWALD propose la première lecture du projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilisation et transparence)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accountability and Transparency)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation n° 5 à proximité de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (D. Houle, K. Green, G. Janssen et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (J. Mitchell, D. Peters, C. Deveau et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice refuse d'accorder des prestations de la Société d'assurance publique du Manitoba à toute personne blessée dans un accident si celle-ci est reconnue coupable du vol d'un véhicule impliqué dans l'accident. (S. Nussey, B. Worden, R. Skelton et autres)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} BRAUN, MM. SCHULER et DEWAR ainsi que M^{mes} DRIEDGER et BRICK font des déclarations de député.

M. le *premier ministre* SELINGER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Duff ROBLIN, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* SELINGER, MM. MCFADYEN et GERRARD, M. le *ministre* BLAIKIE, M^{me} STEFANSON, M^{me} la *ministre* ALLAN, M^{me} MITCHELSON, M. SCHULER, M^{me} DRIEDGER, M. EICHLER, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. MAGUIRE et FAURSCHOU interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

L'Assemblée suspend ses travaux à 16 h 30 et les ajourne à demain, 10 heures.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 12 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes